

PERISCOLAIRE DE MOLLANS

En période scolaire :

Lundi – Mardi - Jeudi – Vendredi

Horaires d'accueil :

Matin → 7 h 30 – 8 h 30

Midi → 11 h 30 – 13 h 30

Soir → 16 h 30 – 18 h 30

EXTRASCOLAIRE

Accueil des mercredis sur le site de Noroy-le-Bourg:

8H30-17H30 - en journée ou demi-journée avec ou sans repas, possibilité d'accueil relais le matin dès 7h30 et le soir de 17h30 à 18h30.

Accueil des Vacances sur le site Noroy-le-Bourg:

8h30 à 17h30 en journée ou demi-journée avec ou sans repas, avec possibilité d'accueil relais le matin dès 7h30 et le soir de 17h30 à 18h30 pendant les vacances (sauf Noël et août). Accueil pendant les grandes vacances de juillet (3 semaines) et Août (uniquement la dernière semaine) de 8h30 à 17h30 en journée ou demi-journée avec ou sans repas, avec possibilité d'accueil relais le matin dès 7h30 et le soir de 17h30 à 18h30.

17h30	repas 13h30 - 17h30			17h30 - 18h30	13h30 - 17h30	13h30
90 €	11,30 €	20,60 €	T 1	QF<680	1,85 €	7,45 €
75 €	11,70 €	21,55 €	T 2	681<QF<1100	1,95 €	7,85 €
95 €	12,30 €	22,95 €	T 3	1101<QF<1500	2,10 €	8,50 €
80 €	12,75 €	23,85 €	T 4	QF>1501	2,25 €	8,90 €

(QF = Quotient Familial)

Modalités de facturation et de paiement des factures (extrait du Règlement intérieur 2025-2026) :

La Communauté de Communes du Triangle Vert émet la facture en début du mois suivant, celle-ci est envoyée à votre domicile par le Service de gestion comptable de LUXEUIL-LES-BAINS et à compter de sa réception, vous avez divers modes de paiement :

Par prélèvement automatique, option fortement conseillée (en fournissant un RIB auprès du service périscolaire et après signature du mandat de prélèvement).

Prélèvement sur votre compte bancaire le 15 de chaque mois.

En cas de rejet, le prélèvement ne peut être représenté, la facture doit être payée par un autre moyen de règlement.

Ce mode de règlement n'exclut pas les autres moyens de paiement.

Par carte bancaire en vous connectant sur le Portail Familles.

Auprès de votre buraliste partenaire agréé (reconnaissable par une affiche apposée sur sa devanture), avec votre facture. Vous pourrez payer soit par CB, soit en ESPECES dans la limite de 300 €.

Paiement par tickets CESU et ANCV (si papier) directement au Service de gestion comptable de LUXEUIL-LES-BAINS, attention on ne rend pas la monnaie sur ce mode de paiement.

Paiement par tickets CESU électroniques possible (Code NAN à demander à votre centre périscolaire).

Par chèque à l'ordre du Trésor Public à transmettre au Service de gestion comptable de LUXEUIL-LES-BAINS (SGC 17 rue Jean Jaurès 70303 LUXEUIL-LES-BAINS).

Suite au décret n° 017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D1611-1 du code général des collectivités territoriales, le seuil prévu des créances des collectivités locales est de 15 euros.

Les factures inférieures à ce montant seront éditées dès lors que ce seuil sera atteint en cours d'année scolaire.

Si le seuil n'est pas atteint, la facture se fera en fin d'année scolaire.

En cas de retard de paiement ou d'impayés :

En cas de non-paiement d'une facture à sa date d'échéance, une procédure de recouvrement est effectuée par le Service de gestion comptable de LUXEUIL-LES-BAINS.

En cas de difficultés financières, une demande de mise en place d'un échéancier pourra être effectuée auprès du Service de gestion comptable de LUXEUIL-LES-BAINS.

Le non-paiement des factures peut entraîner l'exclusion de l'enfant du service périscolaire et extrascolaire.

LA PLACE DE L'ENFANT

Le Centre est agréé Jeunesse et Sports, le projet pédagogique pour le périscolaire et pour chaque petites vacances est affiché dans les locaux.

Les activités proposées permettent le libre choix de l'enfant sans pour autant écarter le désir de non participation.

Nous privilégions la place et l'écoute de l'enfant, ce qui fait de notre centre un endroit chaleureux et convivial où l'enfant peut : * jouer seul ou avec d'autres, * développer son habileté manuelle, * aller au bout d'une réalisation, * favoriser sa socialisation, * découvrir, s'initier, s'amuser, rêver ...



ABSENCE DE L'ENFANT

Toute inscription aux services périscolaires et extra-scolaires constitue un engagement de fréquentation.

Toute absence de l'enfant doit être signalée dès que possible par les parents à la structure d'accueil de préférence par mail.

Sans justificatif l'accueil sera facturé aux parents.

RÉSERVATION DES REPAS

La restauration se fait grâce à la collaboration de l'établissement «la cuisine de Villersexel» qui livre les repas en liaison froide.

Leurs menus sont élaborés en suivant des recettes traditionnelles, ils respectent un plan alimentaire de huit semaines, visé par un diététicien répondant à l'équilibre nutritionnel des repas.

Ces menus sont composés comme suit :

Un hors d'oeuvre ; un plat protidique (viande ou poisson) ; une garniture ; un fromage ; un dessert. Un produit bio est proposé à chaque repas.

Les producteurs locaux sont privilégiés (volailles, fromages, laitages, fruits... proviennent des producteurs de la région Bourgogne Franche Comté) - les menus sont disponibles au centre et sur le site de la CCTV.

Réservation impérative la veille du jour de consommation avant 11 heures comme indiqué dans le tableau

Tout repas non décommandé dans les délais ci-dessus (sauf maladie non prévenue), est dû.

Repas concerné	Jour de commande
Lundi	Vendredi
Mardi	Lundi
Jeudi	Mardi
Vendredi	Jeudi

Portail famille

Le périscolaire est doté d'un Portail Famille, vous pouvez désormais inscrire ou désinscrire vos enfants directement le site internet, vous y retrouverez également vos documents, factures et vous pourrez procéder au règlement de votre facture directement sur le site par carte bancaire.

Ce site internet permet une grande facilité pour l'inscription pour la fréquentation du périscolaire de vos enfants, mais cela permet d'éviter aussi de gaspiller le papier.

Si vous n'avez pas reçu le mail d'activation du site, vous pouvez me contacter par mail (periscolaire.mollans@cctv70.fr) ou au 03.39.28.01.51 durant les heures d'ouverture.

